DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LES PERQUISITIONS

A VALENCIENNES

En vertu de Commissions rogatoires du Parquet de la Seine, des perquisitions ont été effectuées lundi matin, au domicile de divers socialistes collectivistes militants de Valenciennes et de la région.

Les opérations auraient été des plus fructueuses et des plus concluantes. On aurait trouvé des documents, des papiers, des brochures, des livres établissant que le mouvement antimilitariste qui sévit actuellement, un peu partout en France, a ses ramifications à la Confédération Générale du Travail.

On se trouverait en présence d'une entreprise d'antimilitarisme parfaitement organisée et d'action de propagande directe sur nos soldats par des socialistes collectivistes peu ou prou affiliés à la C. G. T.

A ONNAING

Des perquisitions ont été opérées lundi matin chez quatre militants socialistes par leur commissaires spéciaux et quatre gendarmes.

A AMIENS

Amiens, 26 mai.

Les perquisitions opérées ce matin au domicile des antimilitaristes, ainsi qu'à la Bourse du Travail et aux locaux d'un journal anarchiste, ont amené la découverte de nombreuses brochures antimilitaristes.

On a saisi également une volumineuse correspondance.

Le tout a été transmis au Parquet.

Ce soir, la Bourse du Travail fait afficher des placards pour protester contre cette opération, qu'elle considère comme « un cambriolage ».

A SEDAN

Sedan, 26 mai.

En vertu d'une commission rogatoire, des perquisitions ont été opérées à la Bourse du Travail de Sedan et chez M. Labbé, secrétaire du syndicat des métaux.

Elles n'ont donné aucun résultat.

Des perquisitions ont été également faites à la Bourse du Travail de Lunéville.

***

Des perquisitions ont eu lieu à Bordeaux, à Nîmes, Lyon, Toulouse, Troyes, Lorient, Saint-Etienne, Châlons-sur-Saône, Nancy et Bourges, où de nombreux documents de propagande antimilitaristes ont été saisis.

Les Incidents militaires

Caen, 26 mai.

Le capitaine De Beauroy, du 36e d'infanterie, passait hier soir, vers 6 heures, rue Geole, lorsqu'il rencontra un soldat en état d'ivresse.

Il voulut le faire rentrer à la caserne, mais le soldat refusa d'obéir, en injuriant et menaçant l'officier.

Les époux Audes, qui passaient à ce moment, prirent la défense du soldat et injurièrent à leur tour l'officier.

Le militaire coupable a été mis en cellule.

Quant aux époux Audes, ils ont comparu aujourd'hui devant le tribunal de Caen, qui les a condamnés, la femme à un mois de prison et le mari à quinze jours.

Une enquête est ouverte pour rechercher un certain nombre de personnes qui, au cours de l'incident, qui s'est produit entre l'officier et les époux Audes, avaient crié : « A bas les trois ans ! »

A Sedan

Charleville, 26 mai.

Au cours d'une revue de paquetages, des hommes du 61e d'artillerie, les officiers ont découvert des placards et des chansons antimilitaristes.

Les artilleurs, à qui ces papiers appartiennent, ont été mis immédiatement en prison, en attendant qu'une décision soit prise à leur égard.

A Lyon

Lyon, 26 mai.

Le 99e d'infanterie cantonné au fort Lamotte est en ébullition.

Une manifestation aurait eu lieu hier place Bellecour, mais les autorités, prévenues, avaient pris la veille d'importantes mesures.

Des perquisitions opérées dans les paquetages des hommes ont amené la découverte de documents antimilitaristes.

Une quinzaine de soldats ont été arrêtés.

A Lunéville

Lunéville, 26 mai.

Des papillons et des affiches antimilitaristes invitant les cavaliers à manifester, ont été apposés, cette nuit, à l'intérieur et à l'extérieur de la caserne du 18e chasseurs.

Ce matin, le colonel, commandant le régiment, a fait opérer dans les paquetages, des fouilles qui n'ont donné aucun résultat.

On dit qu'un caporal et trois sapeurs en garnison à la caserne Saint-Ville, ont été mis en cellule pour faute contre la discipline.

Les nouveaux impôts

DÉCLARATIONS DE M. DUMONT A LA COMMISSION DU BUDGET

Le ministre des finances a exposé à la commission du budget la façon dont il comptait assurer la recette des 200 millions qui doivent être affectés chaque année aux dépenses militaires.

M. Charles Dumont demande 170 millions environ à de simples redressements de taxes, lesquelles se décomposent ainsi :

Alcool. — Taxe existante de 220 francs par hectolitre, sera frappé d'un décime additionnel qui portera la taxe à 242 fr.

Produit : 23 millions.

Absinthe. — En outre du décime indiqué ci-dessus, l'absinthe paiera, au lieu de la surtaxe annuelle de 50 francs, une surtaxe de 100 francs.

Produit évalué : 14 millions.

Enregistrement. — 1° Apport personnel des futurs époux dans les contrats de mariage : taxe de 0 fr. 25 pour cent ; sera doublée.

Produit : 3.420.000 francs.

2° Effets de commerce négociables ou non négociables. — Tarif du droit de timbre, 0 fr. 05 pour cent, porté à 0 fr. 10 pour cent.

Produit : 22 millions.

3° Permis de chasse. — Part de l'Etat portée de 18 à 20 fr., ce qui mettra le prix total du permis à 30 francs au lieu de 28 francs.

Produit : 1 million.

4° Contrats d'assurances sur la vie et de rentes viagères passés par les sociétés et les assureurs. — Une taxe annuelle et obligatoire de 1 fr. 25 pour cent représentant des droits d'enregistrement.

Produit : 4.800.000 francs.

5° Impôt sur le revenu de valeurs mobilières. — Sera porté de 4 à 5 pour cent sur les actions et les obligations et de 3 à 4 pour cent sur les lots et primes de remboursement. Produit : 28.000.000.

6° Droit de transmission sur les titres au porteur. — Porté de 0 fr. 25 pour cent à 0 fr. 30 pour cent. Produit : 17.000.000.

7° Valeurs étrangères. — Le timbre de 2 pour cent à l'émission des valeurs étrangères porté à 3 pour cent. Produit : 15.000.000.

8° Le principal des droits d'enregistrement seuf de ceux frappant les mutations immobilières à titre onéreux et de ceux supportant les surélévations ci-dessus indiquées, sera majoré d'un centime additionnel de façon à porter de 2 décimes et demi à 3 décimes et demi le montant du décime additionnel actuellement perçu. Produit : 51.300.000 francs.

Mines. — Une taxe de 20 pour cent sur la part d'bénéfice net réalisé par les concessionnaires des mines de houille au-delà d'un bénéfice net de 1 fr. 50 par tonne.

Produit : 9 millions.

Lampes électriques. — Impôt à la fabrication.

Produit : 1.500.000 francs.

Cinématographes. — Une taxe de 0 fr. 10 par mètre de film cinématographique.

Produit : 5.500.000 francs.

Banque d'Algérie. — Modification du taux de l'intérêt versé par la Banque d'Algérie pour le compte courant du Trésor.

Produit : 750.000 francs.

Total : 195.900.000 francs.

Chez les Mineurs

Dans le Tarn et à St-Étienne

Carmaux, 26 mai.

A la suite des vues échangées par les mineurs du bassin du Tarn, au cours du congrès qu'ils viennent de tenir, il a été décidé en principe qu'au cas où les mineurs de cet principe qu'au cas où les mineurs de Saint-Etienne prochainement la grève générale de la corporation le 1er juillet, pour protester contre le retard apporté par le Sénat au vote des lois de 6 heures et des retraites minières, l'organisation du Tarn ne cesserait pas le travail.

A l'issue du congrès, les délégués ont voté un ordre du jour de sympathie à MM. Jaurès et Vaillant, pour leur attitude dans la question des trois ans.

Les Conflits d'Orient

Serbes et Bulgares

Londres, 26 mai.

D'après des renseignements recueillis dans les milieux bulgares autorisés, le gouvernement de Sofia refuse d'attendre plus longtemps la signature du traité de paix.

Il estime que les puissances devraient imposer aux belligérants la volonté de l'Europe et donner des ordres sévères afin d'éviter de nouveaux conflits serbo-bulgares.

En ce qui concerne la question serbo-bulgare, on affirme qu'elle prend une tournure fâcheuse, étant donné que la Serbie essaye de violer le traité auquel elle a consenti.

Bucarest, 26 mai.

On déclare ici que la Serbie a refusé de servir d'arbitre aux alliés balkaniques, en raison des réserves contradictoires que formulaient chacun des Etats intéressés.

Vienne, 26 mai.

On mande de Belgrade à la « Correspondance Sud-Slave » que comme le cabinet de Sofia ne se refuse pas à la revision du traité d'alliance avec la Serbie, on croit dans les cercles officiels serbes que le conflit entre les deux pays sera réglé par des pourparlers directs, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la Russie.

Vienne, 26 mai.

Le ministre de Serbie à Sofia a informé officiellement le gouvernement bulgare, que le gouvernement de Belgrade, demandait la revision du traité d'alliance.

La réunion des Ambassadeurs

Londres, 26 mai.

Conformément à la décision qu'ils avaient prise, les ambassadeurs se sont réunis cet après-midi, au Foreign-Office.

Londres, 26 mai.

La conférence des ambassadeurs a duré aujourd'hui plus de deux heures.

La prochaine réunion a été fixée à vendredi.

Il semble que les ambassadeurs se soient prononcés en faveur de la signature du traité de paix sans modification.

L'attitude prise par la Bulgarie est très significative.

C'est avec une grande insistance qu'elle demande que le conflit avec la Turquie soit définitivement liquidé et la manière dont elle exprime sa volonté constitue en quelque sorte un ultimatum à la Grèce et à la Serbie.

M. Daneff a lui-même déclaré que la situation actuelle était intolérable et qu'il comptait sur les grandes puissances pour y mettre fin.

On a tenté d'assassiner un rentier

A HOUPLIN

Deux malfaiteurs ont tenté d'assassiner, pendant la nuit de dimanche à lundi, un petit rentier d'Houplin, M. Gustave Lagache, 77 ans, qui habite rue du Bac, une maisonnette à un étage.

M. Lagache, qui ne dispose que de petits revenus, passait pour avoir de grosses économies. Il s'était couché de bonne heure, dimanche soir, et dormait d'un tranquille sommeil, lorsqu'il fut réveillé par un bruit suspect. Il se leva et se dirigea vers sa cuisine. Il ouvrait la porte de cette pièce quand deux inconnus sautèrent sur lui et le frappèrent avec la dernière violence. Blessé à la tête, M. Lagache s'écroula dans une mare de sang.

Les malfaiteurs fouillèrent alors quelques meubles, puis s'enfuirent.

M. Lagache ne revint à lui que lundi matin. Il frappa à la porte de son voisin, M. Gruelle puis s'évanouit à nouveau. Un médecin, mandé pendant qu'on prévenait le garde champêtre et la gendarmerie, donna ses soins au blessé qui portait trois blessures, dont l'une, très grave, à l'arcade sourcilière droite. M. Lagache fut ensuite transporté à l'hôpital de Seclin.

LE PARQUET DE LILLE A HOUPLIN

Le parquet de Lille, représenté par M. Gobert, juge, et son greffier, s'est rendu hier à Houplin et a procédé sur place à une minutieuse enquête.

On a retrouvé dans l'appartement de M. Lagache, sous un matelas, une somme de 16.000 francs qui avait échappé aux recherches des malfaiteurs.

UNE TRIPLE ARRESTATION

Dans la soirée de lundi, la brigade mobile a arrêté les nommés Désiré, Emile et Maurice Prévost, âgés respectivement de 21, 24 et 38 ans, fortement soupçonnés de l'attentat commis sur la personne de M. Gustave Lagache.

Deux agents à demi assommés

DANS UN MEETING

Paris, 26 mai.

Le comité de défense sociale avait organisé ce soir un meeting à la salle Wagram.

L'assistance était relativement peu nombreuse.

Le meeting commença fort tard.

Un certain nombre d'inspecteurs de la sûreté et de gardiens de la paix se trouvaient parmi l'assistance, composée en majeure partie de libertaires.

Tout à coup, une violente rumeur se fit entendre, les assistants venaient de reconnaître un gardien de la paix en civil, le gardien Hubert, du 17e arrondissement.

Immédiatement entouré, il fut d'abord bousculé, puis les cannes se levèrent, tandis qu'on le poussait vers l'issue de la salle.

L'employée du vestiaire intervint et pour arrêter la colère des manifestants, déclara que ceux-ci se trompaient et qu'il s'agissait en ce gardien d'un employé de l'établissement.

A ce moment, une dizaine de gardiens de la paix en civil, qui se trouvaient dans la salle, arrivèrent et dégagèrent leur camarade, tandis que, par prudence, l'employée du vestiaire gagnait la rue.

Le gardien Hubert fut aussitôt transporté à l'hôpital Beaujon où il reçut les soins que nécessitait son état.

Un quart d'heure s'était écoulé ; les gardiens de la paix qui l'avait protégé allaient de nouveau entrer dans la salle, mais un autre gardien de la paix qui avait été reconnu, le gardien Boudret, fut entouré par une partie de l'assistance.

Il fut frappé pendant plus de dix minutes, avec la plus grande violence, à coup de pied, de matraque, voir même de chaises.

C'est dans un piteux état qu'il arrive au coolair qui donne accès à la salle ; là il fut projeté à diverses reprises contre un mur.

Ses collègues intervinrent alors et l'arrachèrent des mains des manifestants.

Plusieurs d'entre eux mirent en main leur revolver pour protéger leur retraite.

L'agent Boudret a été transporté à l'hôpital dans un état très grave.

La Mutualité française

Le nombre des sociétés de secours mutuels existant au 1er janvier 1911 était, d'après un rapport que vient de publier l' « Officiel », de 29.275, dont 20.096 sociétés approuvées (17.900 d'adultes et 2.196 scolaires) et 9.179 libres.

Sur ces 29.275 sociétés, 20.791 seulement ont fourni l'état de leur situation. Elles comptaient 4.887.232 membres, dont 4.370.655 participants et 517.577 honoraires. Elles possédaient 610.120.614 francs, dont 260.861.257 francs en fonds de retraites et 349.259.357 francs en fonds libres. Elles ont distribué : 28.518.916 francs pour dépenses de maladie, 3.806.265 francs pour payement de pensions et allocations, 1.816.062 francs pour frais funéraires, 2.604.455 francs pour secours aux veuves, orphelins, vieillards, infirmes, 10 millions 393.295 francs pour payements divers ; enfin leurs frais de gestion se sont élevés à 3.419.356 francs.

Il avait été enregistré par la direction de la mutualité, en 1910, 769 sociétés nouvelles approuvées ; 56 sociétés libres se sont inscrites sous le régime de l'approbation ; par contre, 54 sociétés existant antérieurement ont disparu par dissolution ou par fusion avec d'autres sociétés. Au total, le nombre des sociétés approuvées s'est accru de 715, pendant que celui des sociétés libres diminuait de 63.

Les 2.153 sociétés scolaires, qui ont fourni à l'administration, un compte rendu statistique, comptaient 817.060 adhérents répartissant en 461.460 écoliers et 355.599 écolières. Le nombre des membres honoraires était de 44.779. Leur avoir était de 33.470.000 francs.

AUTO CONTRE TRAIN

Berlin, 26 mai.

Un terrible accident d'automobile s'est produit la nuit dernière à Itzehoe.

Un chauffeur de la maison d'automobiles Gorsky, de Itzehoe, n'ayant pas vu que le passage à niveau de la voie du chemin de fer était barré, entra à toute vitesse sur les rails juste au moment de passage d'un train.

Le choc fut terrible et l'automobile fut littéralement mise en miettes. Trois voyageurs ont été tués, et un quatrième blessé.

DANS LA RÉGION

Un suicide à Boulogne

Mlle Jeanne Flahaut, 26, rue Vivier, s'est jetée par la fenêtre. On l'a relevée dans un état grave et on l'a transportée à l'hôpital Saint-Louis.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

La fête des Boys-Scouts Lillois

La fête organisée dimanche par les Boys-Scouts lillois a été en tous points charmante et réussie.

A 11 heures du matin, les Boys-Scouts étaient attendre à la gare leurs camarades de Tourcoing et se rendirent de là à l'Hôtel des Canonniers où un lunch leur fut servi.

« Boys-Scouts lillois » et « Eclaireurs tourquennois » défilèrent ensuite en ville en bon ordre. Les uns et les autres portaient à peu près le même uniforme : chapeau boer et chemise kaki. La tenue différait seulement par la couleur de la culotte kaki pour les Lillois, bleu marine pour les Tourquennois.

A deux heures de l'après-midi, les Scouts Lillois et leurs invités se retrouvaient boulevard Louis XIV, dans la salle des fêtes de l'Ecole Franklin. De nombreuses personnalités se trouvaient parmi l'assistance : M. Salé, proviseur du Lycée Faidherbe ; Mlle Lemperear, directrice du Lycée Fénelon ; le docteur Démarquette, instructeur général des Eclaireurs français ; MM. J. Deemidt, Leane, capitaine Lellement, etc.

Aussitôt la séance ouverte, la « Brabançonne » et la « Marseillaise » sont exécutées par un excellent orchestre de boys-scouts et écoutées debout par tous les assistants. Les Eclaireurs Tourquennois chantent ensuite avec entrain l' « Hymne des Scouts Belges ».

Puis M. Beaquin, président des Scouts Lillois, expose les résultats acquis par la jeune groupe et remercie M. Peltier, directeur départemental de l'enseignement primaire, ainsi que MM. Leme et Deamidt pour leur dévouement à l'œuvre.

M. Démarquette fait ensuite une très brillante conférence sur la « Scouting », ses origines et invite les pères de famille à envoyer leurs enfants à la ligue d'éducation.

Ces deux discours furent longuement applaudis.

C'est à ce moment que fut faite, par M. le docteur Démarquette, au nom de la Ligue d'éducation nationale, la présentation du drapeau — un drapeau de soie bleue, frangée or, cravaté aux trois couleurs et portant une étoile d'or avec la devise : Loyauté.

Les jeunes artistes du groupe lillois donnèrent ensuite un concert où se firent également très applaudir MM. Ferras, Morand, Walker, A. Lejeune, Leclercq, Debas, A. M. et P. Deamidt.

Après quelques exercices très réussis et exécutés par les Boys-Scouts de Lille et de Tourcoing une collation qui termina la fête fut servie aux jeunes « Eclaireurs ».

Les obsèques de Mme Vincent

A MOUVAUX

Les obsèques de Mme Marie-Louise Broulin, épouse de M. le docteur Vincent, conseiller d'arrondissement, ancien maire, officier de l'instruction publique, ont eu lieu lundi, à 10 heures et demie du matin. Un grand nombre d'amis assistaient à la funèbre cérémonie.

Le deuil était conduit par M. Vincent.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. Fouqeet, conseiller général ; Brassard, adjoint au Maire de Tourcoing ; Bernard Valin et Cruque, conseillers municipaux ; Willerval, secrétaire général de la Mairie de Tourcoing ; Hercelle et Lesclouse, employés à la Mairie de Tourcoing ; Prot, inspecteur primaire ; Gervais Florin, maire de Mouvaux ; Duhem et Vaillant, adjoints ; Schonaar, secrétaire du Parti radical à Mouvaux ; Gillon, juge de paix ; Dallos, percepteur à Marcq ; Sipra, agent-voyer cantonal ; docteur Julien, H. Lecomte, directeur de l'hôpital ; Cyrille Desbouvrie, administrateur des Hospices ; Parey, administrateur du Bureau de Bienfaisance ; Bulté, commis principal des Postes à Roubaix ; Bauwin, contrôleur des Contributions indirectes ; Florent Vieil, ancien conseiller d'arrondissement et plusieurs conseillers municipaux de Mouvaux.

Fondé en 1879

L'ARGUS de la PRESSE

LE PLUS ANCIEN DU MONDE D'ENTRE DE JOURNAUX

37, Rue Bergère, PARIS

Lit, dépouille par Jour

14.000 Journaux ou Revues de Monde entier

Publie : L'ARGUS DES REVUES

Collectionne : Les ARCHIVES DE LA PRESSE

Edite : L'ARGUS DE L'OFFICIEL,

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public

L'ARGUS recherche articles et tous documents passés, présents, futurs.

L'ARGUS se charge de toutes Publicités dans tous Journaux et Revues :

Publicité Financière | Publicité commerciale
Publicité Scientifique | Publicité Illustrée et mondaine

TÉL. : 202-68 — ADR. TÉL. : Argusbureau-Paris

UNE IMPOSANTE Manifestation Républicaine

à Annœullin

La réunion organisée à Annœullin par la Ligue républicaine radicale et radicale-socialiste du canton de Seclin a obtenu dimanche un succès considérable.

A trois heures et demie six cents personnes environ s'entassaient dans la vaste salle mise à la disposition de la Ligue par M. Antoine Sion.

MM. Georges Potié, maire de Loos, député du Nord ; Mélantois, conseiller général du Nord, président de la Ligue ; Chivoret, Marcy, vice-présidents, et Milernique, secrétaire général de la Ligue, prennent place à la tribune. On donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations. Puis le secrétaire général de la Ligue adresse au nom de ses collègues de vifs remerciements à M. Mélantois, qui a rempli son mandat à la satisfaction de tous. Nous espérons, dit-il, que M. Mélantois acceptera de faire acte de candidat aux prochaines élections. Il nous conduira une fois de plus à la victoire.

M. Mélantois remercie ses camarades. Malade, il ajoute que sa santé étant fortement ébranlée, le repos le plus absolu lui a été recommandé. Il aura donc le regret de ne pas se rendre à la prière amicale de la Ligue.

M. Georges Potié déclare alors que la décision de M. Mélantois ne peut être considérée comme irrévocable. Il insiste avec beaucoup de bonne grâce et trouve pour convaincre l'excellent conseiller général des arguments si séduisants que l'auditoire, un instant alarmé par les déclarations de M. Mélantois, reprend vite confiance.

Il est permis de supposer que l'insistance de ses camarades triomphera des scrupules de M. Mélantois et qu'en présence des sollicitations pressantes de ses amis, ce dernier reviendra sur sa décision.

M. Paul-T. Pelleau parle des devoirs de la démocratie

M. Georges Potié présente à l'auditoire M. Paul-T. Pelleau qui a tenu, bien qu'il fût souffrant depuis trois jours, à respecter son engagement.

M. Paul-T. Pelleau a l'air très ému. Il explique à l'auditoire la cause de son émotion.

« Cette émotion, vous la comprendrez si vous la partagerez quand vous saurez qu'il y a huit jours, à cette heure, j'ai appris la mort du bon journaliste, du militant et du démocrate dont le parti républicain porte maintenant le deuil.

Le conférencier esquisse en termes saisissants le portrait de celui qui repose à jamais, sa tâche accomplie, sous la terre de Touraine, dans un enclos paré de beaux arbres.

Il le fait revivre tel qu'il était et tel que ses camarades l'ont connu, « irréprochable dans son labeur et dans ses amitiés, simple loyal et bon, traversant la vie la tête haute et la taille droite, parvi à ces gentilshommes de jadis qui portaient au côté une fine épée — mais qui ne la tiraient, cette épée, que pour la défense des causes justes et le châtiment des fourbes !

Georges Robert pratiquait la bravoure, naturellement, spontanément. Et le bravoure a bien son prix à une époque où, sous prétexte de prudence, tant de jeunes hommes font profession de lâcheté, et, se dérobant, lorsque l'heure est venue de rendre des comptes, derrière de misérables arguments.

En face de la sagesse ennemie, de la Dame à la Faux, comme en face de ces adversaires sur le terrain de duel, Georges Robert reste égal à lui-même, superbement, cette étoile flamme aux yeux, un sourire de défiance au coin des lèvres.

Citoyens, nous ne pouvons pas tous être comme l'a été Georges Robert, des hommes d'avant-garde et des chefs de parti. Mais nous serons, à son exemple, sans défaillance et sans peur, des républicains et des démocrates !

Après ces paroles un grand silence se fait. Et les applaudissements éclatent, unanimes.

Le silence rétabli, M. Paul-T. Pelleau aborde le sujet qu'il avait choisi : « Les devoirs de la démocratie », et qui empruntait à certains événements récents un intérêt exceptionnel.

Nous ne pouvons donner ici un résumé de sa conférence, car il serait arbitraire d'en négliger telle ou telle partie. Notons plutôt quelques des moyens tactiques par quel certains orateurs obtiennent l'approbation d'un auditoire dont ils ont flatté les faiblesses, notre collaborateur préfère être leur fait aux singuliers « démocrates » qui proclament le néant des frontières et l'inutilité des patrie.

« J'ai tenu naguère des propos analogues.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

DÉCORÉ HORS CONCOURS DE LA MÉDAILLE

PARS LA QUALITÉ ET SA VALEUR NOUVEAU

98, rue Nationale, Lille

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI

Les Destructeurs du Monde

par Paul-Yves SEBILLOT

PREMIÈRE PARTIE

LE BOLIDE MYSTÉRIEUX

I

Disparition étrange

— Bonjour, Merralle, eh bien ! les éclaireurs sont-ils revenus ? demandait le capitaine Bertrand au lieutenant Merralle qui venait de rentrer dans sa tente peu après que le réveil eût sonné au campement.

— Non, mon capitaine, et j'avoue que j'en suis fort inquiet.

— C'est en effet étrange ! que peuvent-ils donc faire ?

— Ils sont partis hier à trois heures de l'après-midi et ils sont pas encore de retour.

— C'est inexplicable !

— Ils ont été retardés, sans doute, par quelque incident imprévu...

— C'est vraisemblable, mais pourquoi, sachant que cette longue absence nous inquiétera, n'ont-ils pas même envoyé quelqu'un pour nous prévenir ?

— Peut-être se sont-ils égarés ?

— Il faudrait alors qu'ils aient oublié de se conformer à mes instructions, car je leur ai recommandé de marquer leur chemin.

— Je ne vois alors d'autre hypothèse logique qu'un accident...

— C'est ce dont il faut s'assurer ; s'ils ne rentrent pas d'ici une heure, la marche en avant reprendra en suivant leurs traces, veuillez, je vous prie, faire le nécessaire.

— Bien, mon capitaine ! »

Et le lieutenant Merralle sortit de la tente de son chef qui, resté seul se plongea dans l'étude d'une carte à grande échelle de la région.

Depuis trois semaines la mission commandée par le capitaine Bertrand s'avançait dans les profondeurs de la grande forêt qui occupe le centre du continent africain.

Partie du Congo français, elle avait remonté en pirogues la rivière de l'Oubangui assez loin qu'il avait été possible, et de là elle s'était lancée dans la forêt, suivant un nouvel itinéraire qui devait la conduire dans des régions encore inconnues.

Cette mission était composée de nombreux tirailleurs indigènes, commandés par quatre sous-officiers européens et dirigés par le lieutenant Merralle et le capitaine Bertrand, son chef. Ils comprenaient en outre un major à deux galons de l'infanterie coloniale, un certain nombre de porteurs noirs et deux interprètes indigènes.

Après avoir exploré la région au Haut Oubangui elle devait remonter jusqu'au Tchad, contourner le grand lac africain et de la rejoindre la côte.

Deux itinéraires s'offraient alors : elle pouvait soit remonter le Niger jusqu'à Tombouctou et de là gagner le Sénégal, ou bien redescendre au Dahomey en contournant le territoire anglais de Sokoto.

Pour le moment elle était campée devant une rivière, du réseau tributaire d'un affluent de l'Oubangui. Elle attendait, pour se remettre en route, le retour d'éclaireurs envoyés la veille en reconnaissance.

Aucun d'eux n'était encore revenu et c'était leur absence, prolongée sans raison apparente, qui inquiétait les deux officiers.

S'étaient-ils laissés surprendre par des indigènes qui les auraient massacrés ou faits prisonniers ? Était possible mais peu vraisemblable, car depuis quinze jours la mission avançait à travers une forêt presque impénétrable, avec des difficultés inouies, mais sans avoir jusque-là rencontré la moindre trace d'habitants.

Avaient-ils été attaqués par des fauves ? Dans ce cas ils étaient en nombre, bien armés, et capables de les tuer ou de les mettre en fuite.

Cette disparition était donc inexplicable, étrange, inexplicable et préoccupait à juste titre les deux chefs. Quels dangers inconnus cachait donc la mystérieuse forêt ?

. . . . . .

Une heure après, les bruits du Palmeraie présentaient une animation extraordinaire ; les hommes empaquetaient les divers objets déballés pour la nuit, puis repliaient les tentes et le matériel démontable. On levait le camp pour se porter à la recherche des disparus.

Il fallait être en forces pour ne pas risquer d'avoir le même sort que l'escouade des éclaireurs, au cas où ceux-ci auraient été victimes d'une rencontre avec des nègres d'une tribu nomade ou avec les habitants d'un village inconnu.

Après un temps de repos nécessaire avant l'étape, peut-être longue, que la mission allait parcourir, le capitaine Bertrand fit élever sur l'emplacement du camp un monticule de cailloux bien visible, il plaça à l'intérieur des provisions et un billet contenant des renseignements précis sur la direction qui allait être suivie. De cette façon, si les éclaireurs revenaient dans ce lieu, ils sauraient où ils pourraient rallier la colonne.

Les dispositions d'ordre ayant été prises, le signal du départ fut donné.

En tête marchait une escorte de tirailleurs sénégalais, commandés par le lieutenant Merralle qui avait détaché une dizaine d'hommes en éclaireurs sous les ordres d'un sergent européen. Ceux-ci devaient rechercher les traces laissées la veille par leurs camarades et guider la colonne.

Ensuite venaient les porteurs, auprès desquels marchaient, en les surveillant, le capitaine Bertrand et le reste des tirailleurs. Une demi-section de Sénégalais formait l'arrière-garde.

Ce dispositif, quoique resserré, formait cependant une assez longue file, car il était difficile à plusieurs hommes d'avancer de front à travers cette forêt sans routes, dont les arbres, très rapprochés les uns des autres, étaient liés entre eux par un enchevêtrement de plantes grimpantes, parfois entrelacées même de épineuses ronces.

Toutefois, les débuts de la marche furent relativement faciles, car la colonne suivait une voie tracée par le passage des gros animaux, éléphants ou rhinocéros ; mais au bout de deux kilomètres en arrière, ceux-ci trouvèrent en face d'un fouillis inextricable de lianes, d'arbustes et d'arbres morts qui obstruaient la route.

Jusqu'alors, les traces laissées par les disparus avaient été aisées à relever ; la besogne, à présent, allait devenir plus compliquée. Pourtant il ne fallut pas longtemps pour retrouver l'endroit par lequel ils s'étaient frayé un passage à coups de sabre d'abattis dans la muraille de verdure.

La colonne reprit alors sa marche, mais plus lentement, car les éclaireurs devaient à mesure qu'ils avançaient élargir le chemin. On fit encore ainsi un nouveau kilomètre, en s'enfonçant plus profondément dans la forêt.

Après cette course, mais fatigante étape, le capitaine Bertrand commanda « Halte ! » et rejoignit le lieutenant à l'avant-garde.

— Eh bien, Merralle, lui dit-il, que pensez-vous de la situation ?

— La marche est bien difficile, mon capitaine, et je crains qu'elle ne le devienne plus encore, car la forêt semble s'épaissir, les arbres sont plus nombreux et plus forts, les lianes des lianes plus grosses, et ceux grimpantes de plus en plus toutefois.

— Et les traces ? les retrouvez-vous facilement ?

— Oh ! elles sont très visibles, il n'y a pas d'hésitation possible à avoir. Regardez vous-même, si vous voulez bien, mon capitaine ; voyez, elles sont très marquées !

Et le lieutenant montra à son chef des traces qui portaient de profondes entailles fraîchement faites.

— Certainement, ils ont passé ici hier.

— Cela ne fait aucun doute ! d'ailleurs, la voie qu'ils ont dû obligés de se frayer, et que nous suivons, en serait à elle seule un indice suffisant.

— Alors, continuons notre route, toujours sur leurs traces. Nous serons là grande belle à dix heures et le chaleur de midi nous oblige pas à nous arrêter auparavant, et nous repartirons à trois heures.

Ayant donné cet ordre, l'officier porte à ses livres son diffel Bedaci et, à ce signal, toute la colonne reprit la marche en avant. Bientôt après la traversée d'un taillis difficile, ils retrouvèrent une pseudo d'éléments qui leur permit d'arriver sans trop de fatigue à un endroit plus découvert, sur les bords d'un ruisseau peu profond, mais large, et très rapide.

Ce lieu était propice pour faire la halte, et le capitaine Bertrand décida de s'y arrêter. Les ballots furent déposés à terre, et tirailleurs, cédés et porteurs se préparèrent à prendre le repas du matin et à faire ensuite la sieste pendant les heures chaudes de la journée pour se reposer des fatigues de cette dure étape.

On alluma des feux pour faire les aliments de conserve et des pièces de gibier abattues en cours de route. Pendant ce temps, quelques hommes, conduits par le lieutenant, examinèrent les bords du ruisseau pour reconnaître si les disparus l'avaient traversé.

(A suivre).